



Cabinet du Premier Ministre
Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour
la Transparence dans les Industries Extractives
DN/ITIE- NIGER

Procès-Verbal de la réunion ordinaire du Groupe Multipartite de
Concertation (GMC)

Date : 19 Novembre 2024

Lieu : Salle des banquets du Cabinet du Premier Ministre

L'an deux mil vingt-quatre et le 19 novembre s'est tenue la première réunion du Groupe Multipartite de Concertation (GMC) au titre de l'exercice 2024 dans la salle des banquets de la Primature sous la présidence M. Ousmane Samba Mamadou, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Président du GMC.

L'ordre du jour est le suivant :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE sous l'angle de la surveillance active ;
- La présentation de l'avant-projet du plan d'actions 2025-2027 ;
- Les réformes et faits intervenus dans le secteur extractif ;
- Divers.

Ouverture de la réunion

La réunion a débuté par l'allocution de M. Abdelkarim AKSAR, Secrétaire Exécutif (SE) du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger (DN/ITIE-Niger). Dans son propos, le SE a relevé la non régularité des réunions du GMC censées se tenir une fois par trimestre, soit quatre (04) fois par an. Cela pourrait avoir un impact négatif sur l'évaluation de notre pays.

Dans son discours d'ouverture, le Président du GMC a rappelé que le secteur extractif au Niger fait face à de nombreux défis, notamment en matière de gouvernance. Aussi, le CNSP et le Gouvernement ont entrepris d'importantes réformes pour affirmer la souveraineté du Niger sur ses ressources naturelles avec notamment la création de deux sociétés d'État dans le secteur minier.

Le Président du GMC a également souligné que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, le Dispositif National est confronté à plusieurs défis. Il a ajouté que cette réunion constitue une opportunité pour formuler des recommandations qui seront transmises aux plus hautes autorités.

Après les différentes allocutions d'ouverture, la réunion s'est poursuivie avec l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Premier point de l'ordre du jour : La présentation de l'état de mise en œuvre de l'ITIE sous l'angle de la surveillance active.

Le secrétaire Exécutif a présenté l'état de mise en œuvre de l'initiative, exigence par exigence et a relevé les défis auxquels le Dispositif National DN /ITIE Niger est confronté. Il s'est appesanti sur :

- la gouvernance du GMC (fonctionnement des commissions spécialisées, régularité des réunions...);
- le financement (insuffisance par rapport aux besoins réels exprimés, libération des crédits ne répondant pas aux besoins et au calendrier des activités, insuffisance de l'appui des PTFs...);
- l'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et dans certaines entreprises ;

- l'implication des Parties Prenantes caractérisée par un faible niveau d'appropriation de la Norme et de la compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre de l'ITIE au Niger ;
- la visibilité du Dispositif ;
- la mise en œuvre de certaines exigences (notamment l'exigence 2.5 sur la PE) ;

La présentation a été suivie par des échanges qui ont abouti aux recommandations suivantes :

Financement du Dispositif

- ouverture d'un compte de dépôt au profit du Secrétariat Exécutif du DN/ITIE-Niger à Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour mieux programmer et exécuter les activités ;
- production d'une note documentée pour proposer un mécanisme de financement pérenne (pourcentage de certaines taxes du secteur par exemple) de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger ;
- plaider auprès des partenaires pour la prise en charge de certaines activités du plan de travail ;

Gouvernance du GMC

- redynamisation des commissions spécialisées (réunions régulières, élaboration d'un plan de travail...)
- renforcement des capacités des membres du GMC et des parties prenantes ;
- amélioration de la participation du secteur pétrolier (Administration et Entreprises) à la mise en œuvre de l'ITIE par l'implication effective du Ministère du pétrole.

Intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et dans certaines entreprises

- Renforcement de capacité des institutions gouvernementales et des entreprises ;
- Modernisation et systématisation de la production et du traitement des données du secteur,

Visibilité du Dispositif

- investir l'espace médiatique pour servir au public des données fiables ;
- mettre en œuvre un plan de communication offensif (prospectus, temps d'antenne ...).

Pour faciliter le plaider auprès des autorités il a été demandé au Secrétariat Exécutif de produire une note documentée pour démontrer la pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE au Niger.

Il a été en outre demandé au GMC de programmer des études et analyses thématiques pouvant être des outils d'aide à la décision.

Deuxième point de l'ordre du jour : la présentation de l'avant-projet du plan d'actions 2025-2027.

L'avant-projet du plan d'actions a été élaboré sur la base des priorités du Gouvernement contenus dans les documents suivants :

- **Le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP);**
- **La Politique Minière Nationale (2020-2035) ;**
- **La Politique Pétrolière Nationale (2018-2028).**

Le plan d'actions 2025-2027 s'articule en quatre (4) axes :

- **Axe I: Renforcement de la Gouvernance du DN/ITIE-Niger**
- **Axe II : Accessibilité de l'information sur toute la chaîne de valeur du secteur extractif au Niger**
- **Axe III : Renforcement des moyens d'intervention et des capacités du DN/ITIE-Niger**
- **Axe IV: Communication et Sensibilisation**
- **Axe V : Suivi Evaluation et pérennisation du processus ITIE**

L'avant-projet de plan d'actions a été transmis aux membres du GMC depuis le 12 août 2024 pour consultation des collègues au sens large pour favoriser l'inclusivité.

Le GMC a demandé d'accorder un délai supplémentaire d'une semaine aux parties prenantes pour recevoir leurs éventuelles observations et amendements.

Troisième point de l'ordre du jour : présentation des réformes et des faits intervenus dans le secteur extractif.

Au titre des réformes on peut noter :

- l'adoption de l'ordonnance 2024-37 du 8 août 2024 portant loi minière pour rendre plus attractif le secteur et accroître les retombées financières de l'Etat ;
- l'adoption de l'ordonnance 2024-34 du 2 août 2024 relative au contenu local dans les secteurs des mines et des hydrocarbures pour booster l'économie et accroître le transfert des technologies et des compétences aux profit des entreprises locales.
- la création de deux sociétés d'Etats dans le domaine de l'uranium et de l'or à savoir:
- la société mazoumawa national gold Company (MNGC) par décret 2024-571/P/CNSP/MM/ME/F du 19 septembre 2024 et la société TIM MERSOI national uranium Company par décret 2024-572/P/CNSP/MM/ME/F du 19 septembre 2024.

Au titre de l'application des dispositions de la loi minière, les principaux faits intervenus dans le secteur sont les suivants :

- des mises en demeure ont été envoyées à certains titulaires des titres miniers pour se conformer aux dispositions de la loi ;
- le retrait des permis d'exploitation MADAOUELA 1 détenu par la société Goviex Niger holdings Ltd et Imouraren détenu par société IMOURAREN SA ;
- le retour au domaine public de plusieurs permis de recherche ;
- la signature du contrat de partage de production (CPP) entre la SONIDEP/Etat du Niger pour les blocs R5, R6, R7 et Bilma ;
- la signature d'un mémorandum d'entente avec la société Zimar pour la construction de la raffinerie et du complexe pétrochimique à Dosso ;
- l'annonce d'une éventuelle suspension des activités de la SOMAIR.

Après la présentation le débat a été lancé autour de tous les points ci-haut évoqués.

Le GMC a retenu :

- la nécessité de veiller à l'application des nouveaux textes ;
- la nécessité de vulgariser la loi sur le contenu local
- la nécessité pour l'État de suivre et publier au fur à mesure l'impact de la loi relative au contenu local
- la nécessité pour les entreprises locales de s'adapter pour bénéficier de cette loi.

Quatrième point de l'ordre du jour : Divers

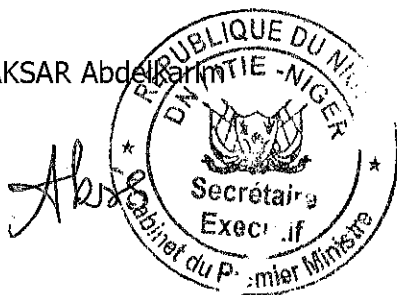
Le SE a informé l'assistance que le cabinet BDO a transmis le projet de rapport de cadrage 2022. Pour pouvoir respecter les délais de publication, il suggère que le GMC donne mandat à la commission audit et collecte pour qu'elle l'examine et transmette les observations à l'Administrateur Indépendant. Le GMC a marqué son accord.

Il a aussi rappelé aux membres du GMC que l'évaluation ciblée portera essentiellement sur l'exigence 1. Cette évaluation se fera à travers la consultation des parties prenantes. Un exercice d'auto évaluation doit être entrepris.

L'ordre du jour étant épuisé le Président du Groupe Multipartite de Concertation (GMC) a levé la séance.

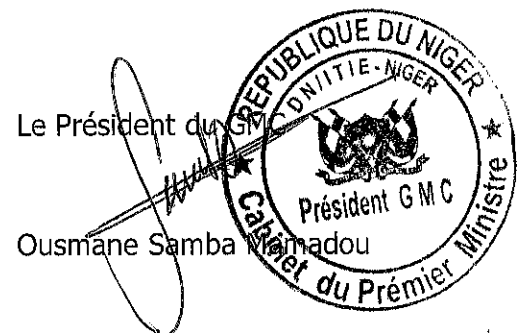
Le Secrétaire Exécutif

AKSAR Abdou



Le Président du GMC

Ousmane Samba Hamadou



**Liste de présence des membres du GMC de la
réunion du 19 11 2024**

	NOMS ET PRENOMS	COLLEGES	GENRES
1	SAMBA MAMADOU OUSMANE	PRESIDENT	H
2	HAMA NOMA	OSC	H
3	MOUNKAILA AICHATOU	OSC	F
4	SALIFOU OUSMANE	ETAT	H
5	SEYDOU MOUSSA ALI	ETAT	H
6	HAROUNA JEAN NOEL	ETAT	H
7	SADOU HAMIDOU	ETAT	H
8	IBRAHIMA ISSA	ETAT	H
9	TOURE MARIAMA GALADIMA	ENTREPRISE	F
10	SEYDOU SALAH	ENTREPRISE	H
11	GARBA MAHAMAN	ENTREPRISE	H
12	RACHIDATOU ABDOUL MOUMOUNI	OSC	F
13	DIOUF M DJIDO	ETAT	H
14	SHERIF ISSOUFOU SOULEY	OSC	H
15	MAHAMAN BALARABE IBRAHIM	ETAT	H
16	SEYNI DAOUDA NOUROU	ETAT	H
17	M SIDI FODI HAMIDOU	OSC	H
18	HAMADOU KINDO	ENTREPRISE	H